

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif à l'opération de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif par la société « Cox Water S.L » de la société « Abengoa SA ».

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : la société « Cox Water S.L » ;
- **La cible** : la société « Abengoa SA ».

Nature de l'opération :

- Prise de contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés :

- Secteur du dessalement de l'eau de mer ;
- Secteur des systèmes photovoltaïques terrestres.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 janvier 2026.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui concerne la prise du contrôle exclusif par la société « Cox Water S.L » de la société « Abengoa SA », à travers l'acquisition de l'ensemble des actifs de cette société.

« Cox Water S.L » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol, dont le siège social est situé à Calle Energia Solar 1CP 41014, Séville, Espagne, et enregistrée sous le numéro B13967260. Elle représente la branche du groupe « Cox» dédiée au secteur de l'eau, notamment la conception, la construction et l'exploitation d'installations de dessalement, de stations de traitement des eaux usées et d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

« Abengoa SA » est une société anonyme de droit espagnol, dont le siège social est situé à Calle Energia Solar 1 Campus Palmas Altas 41014, Séville, Espagne, et enregistrée sous le numéro A41002288. La société est active dans l'ingénierie, l'énergie et le traitement de l'eau. Les activités de la cible au Maroc concernent principalement l'exploitation de l'unité de dessalement dans la province de Chtouka-Aït Baha ainsi que l'exploitation de la centrale thermo-solaire d'Ain Beni Mathar.

Fait à Rabat, le 13 janvier 2026